



MRC de
L'Islet

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

PRIORITÉS ANNUELLES D'INTERVENTION 2017-2018

Le Fonds de développement des territoires (FDT) est une enveloppe confiée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à la MRC de L'Islet pour lui permettre de soutenir le développement local et régional en fonction des priorités qu'elle détermine.

De façon annuelle, la MRC précise ses priorités d'intervention, c'est-à-dire les orientations qu'elle prend pour investir les sommes qui lui sont dédiées afin d'appuyer le progrès social, économique, culturel et environnemental de son territoire.

Pour 2017-2018, l'enveloppe confiée à la MRC de L'Islet est de 898 559 \$.

LES PRIORITÉS D'INTERVENTION POUR 2017-2018

Le support aux projets structurants

- La MRC consacre une part de l'enveloppe du FDT pour soutenir financièrement des initiatives structurantes qui :
 - Agissent sur la démographie de la région de L'Islet ou contribuent à accroître la capacité d'attraction de la population, notamment des jeunes et des travailleurs;
 - Permettent aux collectivités de s'adapter au vieillissement de la population;
 - Ont une influence sur la capacité individuelle et collective d'agir (empowerment) sur son développement, particulièrement en ce qui concerne le renforcement des compétences;
 - Appuient les efforts concertés des entreprises pour améliorer leur compétitivité, notamment dans les démarches de recrutement de main-d'œuvre et de commercialisation;
 - Encouragent la diversification économique, la relance des activités économiques des municipalités plus fragiles ou le renforcement des secteurs piliers que sont le manufacturier, les activités forestières, l'agriculture et le tourisme;
 - Contribuent à l'amélioration de la qualité de vie de la population;

- Favorisent la mise en commun de l'offre municipale pour maintenir ou améliorer les services à la population ou faire diminuer les coûts de ceux-ci.

Le support au développement économique et à l'entrepreneuriat

- La MRC de L'Islet soutient le CLD de L'Islet dont les principaux mandats sont :
 - D'accompagner les entreprises dans leur développement;
 - D'appuyer les entrepreneur(e)s dans le renforcement des connaissances et compétences entrepreneuriales;
 - D'accompagner les entrepreneur(e)s dans leurs prévisions financières;
 - De supporter les entreprises dans la détermination de leurs prévisions financières et dans la recherche de financement.

Le support à l'industrie touristique

- La MRC accorde un soutien à l'Office du tourisme de la MRC de L'Islet pour qu'il puisse appuyer l'essor de cette industrie. L'Office s'occupe notamment :
 - De l'accueil en gérant les deux bureaux d'information touristique;
 - De la promotion des attraits de la région de L'Islet;
 - D'appuyer la structuration de l'offre touristique;
 - De faire de la veille et de l'analyse stratégique.

Le support aux projets de partenariats régionaux de la Chaudière-Appalaches

- Avec le nouveau mandat en matière de développement local et régional qui lui est confié par le gouvernement du Québec, la MRC de L'Islet souhaite participer à des initiatives partenariales avec les autres MRC de la Chaudière-Appalaches. Ces ententes porteront sur différents dossiers d'intérêt pour la région de L'Islet notamment :

- le développement du secteur agricole par le soutien à la Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches;
- Le développement de l'économie sociale avec l'appui à la Table régionale en économie sociale de la Chaudière-Appalaches;
- Le support à la pratique artistique;
- La concertation régionale avec la Table régionale des élu(e)s municipaux de la Chaudière-Appalaches.

Le support aux projets coordonnés par la MRC

- La MRC de L'Islet souhaite assurer son rôle de leader dans le développement de son territoire. Ces projets sont notamment les suivants :
 - Une recherche sur le traitement des ordures mécano-biologique;
 - L'analyse d'un projet visant à mettre en valeur les attraits touristiques de la MRC;
 - Une démarche de promotion de la région de L'Islet visant à favoriser l'établissement durable sur son territoire et appuyer les efforts des entreprises à combler leurs besoins de main-d'œuvre;
 - Une étude pour la mise en commun de services incendie;
 - La mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole.

Le support au développement des collectivités

- La MRC accorde un budget au CLD de L'Islet pour lui permettre l'embauche d'un agent de développement. Cet agent apporte un soutien technique aux municipalités et aux promoteurs pour faire progresser leurs idées et réaliser leurs projets. Il agit également en faisant de l'animation du milieu, de la mobilisation et de la concertation.

L'agent de développement appuie la MRC dans la gestion du FDT en faisant l'analyse des projets soumis à la mesure de soutien aux projets structurants.